

INTRODUCTION

Depuis sa fondation en 1950, la Faculté de musique de l'Université de Montréal a contribué au développement des connaissances, de la pratique et de la diffusion musicales, dans notre société et dans le monde en général, en s'appuyant sur des normes d'excellence de niveau international. Cette mission de la Faculté comporte trois volets distincts quoique étroitement reliés :

- La formation des créateurs, interprètes, pédagogues, animateurs et chercheurs en musique par des programmes d'enseignement dans la plupart des grands secteurs de l'activité musicale, tant au premier cycle qu'au niveau des études supérieures;
- La recherche menant autant au développement des connaissances et des pratiques de la musique qu'à la création d'œuvres et de moyens originaux pour rendre et promouvoir la musique sous ses différentes formes d'expression;
- La contribution à l'ensemble de la vie musicale par des activités de formation et d'animation, des programmes de concerts, des conférences et manifestations publiques, ainsi que des diffusions et publications sous différentes formes.

Pour réaliser sa mission, la Faculté de musique compte sur la multidisciplinarité de ses activités, ainsi que sur la complémentarité essentielle entre enseignement et recherche, entre pratiques et connaissances théoriques, pour maintenir la place active qu'elle occupe dans son environnement urbain et dans le milieu culturel québécois.

Aujourd'hui, grâce au dynamisme de l'ensemble de son corps professoral, la Faculté de musique accueille plus de 700 étudiants répartis dans ses différents programmes d'études, dont le tiers au niveau de la maîtrise, du D.É.S.S., du D.É.P.A. et du doctorat. Elle dispose aussi d'un centre de recherche, l'OICRM (Observatoire interdisciplinaire de recherche et de création en musique), où se retrouvent les membres des différents secteurs de la Faculté. Par le nombre global d'étudiants qu'elle accueille, la Faculté se classe d'ailleurs deuxième en importance au Québec, quatrième au Canada, et toute première au Canada par le nombre d'étudiants inscrits à ses programmes de doctorat.

Plusieurs de ses diplômés mènent aujourd'hui des carrières reconnues et occupent des postes de leaders dans le domaine des arts, de l'éducation et des communications.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Adresse civique

Pavillon de la Faculté de musique
200, avenue Vincent-d'Indy
Montréal (Québec) H2V 2T2

Adresse postale

C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Secrétariat : Local B-338
Téléphone : 514-343-6427
Courriel : musique@umontreal.ca
www.musique.umontreal.ca

DIRECTION

Doyenne : Isabelle Panneton
Vice-doyenne aux études en interprétation : Christiane Laflamme
Vice-doyenne aux études en création et technologie : Caroline Traube (interim de Robert Normandeau)
Vice-doyenne aux études théoriques et à la recherche : Nathalie Fernando
Adjointe à la doyenne - Relations internationales : Lise Daoust
Secrétaire de Faculté : Peter McCutcheon
Adjointe aux vice-doyens : Marie Robichaud
Directrice des services administratifs : Johanne Beaudin
Directrice des affaires publiques et adjointe à la doyenne - Développement : Madeleine Bédard

ACTIVITES PUBLIQUES

Les activités publiques de la Faculté comprennent, entre autres, les conférences, les cours de maître, les récitals et concerts donnés par les étudiants, les professeurs et les artistes invités. Les étudiants sont également appelés à se produire dans le cadre des différents ateliers et avec les différents ensembles (OUM, Big Band, etc.).

FRAIS FACULTAIRES

A l'admission, la Faculté de musique exige des frais de 50 \$ pour l'entrevue ou l'audition. Ces frais ne sont pas remboursables. Outre les montants précisés dans les Règlements présentés à la section précédente des Renseignements généraux : certains frais supplémentaires trimestriels sont exigés des étudiants pour l'utilisation des équipements sonores de la Faculté ; le montant des frais dépend du statut de l'étudiant.

FRAIS DE COTISATION DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Des frais de 127,50 \$ / trimestre sont imposés aux étudiants inscrits à temps plein et de 63,75 \$ aux étudiants inscrits à demi-temps. Ces frais sont sujets à changement sans avis préalable.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs, les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Professeurs titulaires

Alan Belkin, M.A. théorie et analyse (McGill U.), D.M.A. composition (The Juilliard School, New York)
Paolo Bellomia, D. Mus. interprétation (U. Montréal)
Sylvain Caron, D. Mus. orgue (U. Montréal)
Lise Daoust, 1^{er} prix de flûte (Conservatoire national de France à Orléans)
François De Médicis, M.A. musicologie (U. Montréal), Ph. D. musicologie (McGill U.)
Reno De Stefano, Ph. D. musicologie, option jazz (U. Montréal)
Monique Desroches, Ph. D. musicologie (U. Montréal)
Michel Duchesneau, Ph. D. musicologie (U. Laval)
Marc Durand, M. Mus. piano (U. Montréal), M. Mus. (Temple U., Philadelphie)
Denis Gougeon, M. Mus. composition (U. Montréal)
Robert Leroux, B. Mus. percussion (U. Montréal)
Jean-Jacques Nattiez, Ph. D. sémiologie musicale (U. Paris VIII - Vincennes)
Robert Normandeau, D. Mus. composition (U. Montréal)
Isabelle Panneton, 1^{er} prix de composition, d'analyse musicale, de fugue, d'harmonie et de contrepoint (Conservatoire de musique de la Province de Québec)
Jean Piché, M.A. communication (Simon Fraser U., Vancouver)
Réjean Poirier, 1^{ers} prix d'orgue (Conservatoire de musique de la Province de Québec et Conservatoire de Toulouse)
Jean-François Rivest, Post-Graduate Diploma – violon (The Juilliard School, New York)
Jean Saulnier, D. Mus. piano (U. Montréal)
Lorraine Vaillancourt, Diplôme d'Études Supérieures III Musique, option piano (Conservatoire de musique de la Province de Québec)

Professeurs agrégés

Luce Beaudet, L. Mus. (U. Montréal)
Nathalie Fernando, Ph. D. ethnomusicologie (U. Paris IV – Sorbonne)
Rosemarie Landry, B. Mus. chant, B. Mus. piano (U. Montréal), L. Mus. chant (U. Laval), diplôme de perfectionnement (U. Toronto)
Vladimir Landsman, D. Mus. (Conservatoire de Moscou)
Peter McCutcheon, B. Mus. (U. Montréal), 1^{er} prix de guitare (Conservatoire national supérieur de musique de Paris)
André Moisan, clarinette basse et saxophone solo à l'OSM
Raymond Perrin, 1^{er} prix d'orgue (Conservatoire de musique de la Province de Québec)
Johanne Perron, M. Mus. (Yale U. – New Haven)
Maneli Pirzadeh, D. Mus. piano (U. Montréal)
Richard Provençal, batteur, musicien de jazz et de musique populaire spécialisé en travail de studio et de télévision
Jutta Puchhammer-Sédillot, M. Mus. alto (Eastman School of Music, Rochester, New York)
Claude Richard, Artist Diploma (Cleveland Inst. of Music), 1^{er} prix de violon (Conservatoire de musique de la Province de Québec)
Paul Stewart, B. Mus. piano (McGill U.)
Caroline Traube, Ph. D. Music Technology (McGill U.)
Jean-Eudes Vaillancourt, 1^{er} prix de piano (Conservatoire de musique de la Province de Québec)
Robin Wheeler, Diplôme de perfectionnement accompagnement piano (U. Toronto)

Professeurs adjoints

François-Hugues Leclair, D. Mus. composition (U. Montréal)
David Martin, Prix de trombone (Conservatoire de musique de Montréal) et M. Mus. (Northwestern U.)
Pierre Michaud, D. Mus. composition (U. Montréal)
Francis Perron, D. Mus. interprétation (U. Montréal)

Professeurs associés

Marie-Alexis Colin, Ph. D. (U. Tours)
Francis Dobbins, Ph. D. (U. Oxford)
Ghyslaine Guertin, Ph. D. philosophie (sémiologie-musique) (U. Montréal)
Jacinthe Harbec, Ph. D. musicologie théorique (McGill U.)
Sylvia L'Écuyer, Ph. D. musicologie (U. Montréal)
Marie-Thérèse Lefebvre, Ph. D. musicologie (U. Montréal)
Zack Settel, D. Mus. composition (U. Montréal)
Sabina Teller-Ratner, Ph. D. musicologie (U. Michigan)

Professeurs invités

Jimmy Brière, D. Mus. piano (U. Montréal)
Julie Daoust, D. Mus. interprétation (U. Montréal)
Dang Thai Son, M.A. interprétation piano (Conservatoire National Tchaïkovski, Moscou)
Ana Sokolovic, M. Mus. composition (U. Montréal)

Professeurs émérites

Marie-Thérèse Lefebvre
Michel Longtin
Jean-Jacques Nattiez
Natalie Pepin

Professeur honoraire

Dujka Smoje

Ensembles en résidence

Giri Kedaton (gamelan balinaise)
Ensemble à percussion Sixtrum
Le Nouvel Ensemble Moderne (NEM)

PERSONNEL ENSEIGNANT AYANT ASSUMÉ, EN 2011-2012, LES COURS SUIVANTS :

INSTRUMENT

Alto : Jutta Puchhammer, Karine Rousseau
Basson : Mathieu Lussier, Martin Mangrum
Basson baroque : Mathieu Lussier
Chant classique : Rosemarie Landry, Julie Daoust, Gail Desmarais, Yolande Parent, Adrienne Savoie, Catherine Sévigny
Clarinete : André Moisan, Martin Carpentier, Jean-François Normand
Clavecin : Réjean Poirier
Contrebasse : Jacques Beaudoin, Marc Denis
Cor : Paul Marcotte, Louis-Philippe Marsolais
Flûte à bec : Francis Colpron
Flûte traversière : Lise Daoust, Denis Bluteau
Guitare : Peter McCutcheon, Bruno Perron
Guitare baroque et luth : Sylvain Bergeron
Harpe : Caroline Lizotte
Hautbois : Pierre-Vincent Plante, Lise Beauchamp
Orgue : Réjean Poirier
Percussion : Robert Leroux, Julien Grégoire, Paul Picard, Louis Charbonneau
Piano : Marc Durand, Maneli Pirzadeh, Jean Saulnier, Paul Stewart, Jimmy Brière, Dang Thai Son, Daniel Moran
Saxophone : Jean-Marc Bouchard, Jean-François Guay
Trombone : David Martin
Trompette : Lise Bouchard, Jean-Louis Chatel
Tuba : Pierre Beaudry
Viole de gambe : Margaret Little, Susie Napper
Violon : Vladimir Landsman, Claude Richard, Anne Robert, Laurence Kayaleh
Violoncelle : Johanne Perron, Yuli Turovsky, Carole Sirois, Yegor Dyachkov
Violoncelle baroque : Susie Napper

Ateliers et ensembles

Atelier d'accompagnement vocal jazz : Vincent Morel
Atelier d'improvisation : Jean-Marc Bouchard
Atelier d'opéra : Robin Wheeler, Francis Perron
Atelier de musique baroque : Margaret Little
Atelier de musique contemporaine : Lorraine Vaillancourt
Atelier de percussion : Robert Leroux, Julien Grégoire, Paul Picard
Choeur d'opéra : Robin Wheeler, Francis Perron
Chorale : Raymond Perrin
Chorale jazz : Vincent Morel
Combo jazz : Richard Provençal, Ron Di Lauro, Luc Beaugrand, Michael A. Gauthier, Pierre Leduc, Vincent Morel, Dany Roy, Simon Stone
Ensemble de claviers : Jean-Eudes Vaillancourt
Ensemble de cuivres : Paul Marcotte, Ron Di Lauro, Lise Bouchard
Ensemble de guitares : Peter McCutcheon
Ensemble de jazz (Big Band) : Ron Di Lauro
Ensemble de musique de chambre : Peter McCutcheon, Johanne Perron, Jutta Puchhammer, Jean-Eudes Vaillancourt, Yegor Dyachkov, Karine Rousseau, Laurence kayaleh
Ensemble vocal jazz : Vincent Morel
Gamelan : I Dewa Made Suparta
Harmonie de concert : David Martin
Orchestre de l'Université de Montréal : Jean-François Rivest

MAJ le 27 août 2012

SIGLE DES COURS D'INSTRUMENT (MUI)

Programmes de 2^e cycle

L'inscription à un cours d'instrument se fait au trimestre, avec un sigle et un numéro de quatre chiffres suivi d'une lettre.

Le premier chiffre indique le niveau du cours, 6 = 2^e cycle.

Les 2^e et 3^e chiffres indiquent le code numérique identifiant l'instrument (la liste des codes figure dans la section Répertoire des cours).

Le 4^e chiffre correspond au nombre de crédits alloué.

Les lettres indiquent respectivement les trimestres d'inscription (A et B pour les programmes de D.É.S.S. et A, B et C pour le programme de maîtrise).

Programmes de 3^e cycle

L'inscription à un cours d'instrument se fait au trimestre, avec un sigle et un numéro de quatre chiffres, suivi d'une lettre.

Le 1^{er} chiffre indique le niveau du cours, 7 = 3^e cycle

Les 2^e et 3^e chiffres indiquent le code numérique identifiant l'instrument (la liste des codes figure dans la section Répertoire des cours).

Le 4^e chiffre est 1 et les lettres indiquent respectivement les trimestres d'inscription.

SIGLE DES COURS D'ATELIER ET D'ENSEMBLE (MUE)

Participation à diverses formations instrumentales ou vocales de la Faculté de musique : ces formations sont précisées chaque année selon les besoins et les possibilités. Au moment de s'inscrire, l'étudiant complète lui-même le sigle MUE en y ajoutant un numéro de 4 chiffres et en tenant compte de ce qui suit :

Le 1^{er} chiffre indique le cycle.

Les 2^e et 3^e chiffres indiquent le code numérique identifiant l'atelier ou l'ensemble choisi (la liste des codes figure dans la section Répertoire des cours).

Le 4^e chiffre indique le ou les trimestres d'inscription autorisés (de 1 à 5) pour cet atelier ou cet ensemble.

PROGRAMMES

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts par la Faculté.

M.A. (musique) 2-600-1-1

Options de la maîtrise avec ou sans mémoire :

Musicologie

Ethnomusicologie

Ph. D. (musique) 3-600-1-2

Options :

Musicologie

Ethnomusicologie

M. Mus. (composition) 2-610-1-1

Options :

Musiques de film et multimédia

Musiques de création

D. Mus. (composition) 3-610-1-1

M. Mus. (interprétation) 2-605-1-1

Options :

Voix et instruments

Direction d'orchestre

D. Mus. (interprétation) 3-605-1-1

Options :

Voix et instruments

Direction d'orchestre

D.É.S.S. (interprétation) 2-605-1-2

D.É.P.A. (interprétation) 3-605-1-2

D.É.S.S. (répertoire d'orchestre) 2-606-1-0

D.É.S.S. (répertoire d'orchestre 2) 2-606-1-1

Pour information : Secrétariat des études supérieures, tél. : 514-343-7998

Membres du Comité des études supérieures

Nathalie Fernando
Christiane Laflamme, présidente
Hugues Leclair
Jean Saulnier
Caroline Traube

Programme 2-600-1-1

M.A. (musique)

OBJECTIFS

MAÎTRISE AVEC MÉMOIRE

Acquérir une méthodologie de recherche; acquérir des connaissances sur les grands courants musicologiques ou ethnomusicologiques. Se familiariser avec les outils de recherche et la documentation spécialisée. Développer l'esprit critique, le sens de la synthèse et des habiletés de communication orale et écrite. Réaliser une première recherche en tenant compte des développements les plus récents de la musicologie ou de l'ethnomusicologie.

MAÎTRISE SANS MÉMOIRE

Acquérir une méthodologie de travail adaptée à la discipline. Actualiser ses connaissances musicales. Développer le sens critique et des habiletés de communication orale et écrite.

DESTINATAIRES

MAÎTRISE AVEC MÉMOIRE

Ce programme s'adresse aux candidats qui possèdent une formation musicale adéquate et qui souhaitent développer des habiletés de chercheur dans l'un des domaines de la discipline.

MAÎTRISE SANS MÉMOIRE

Ce programme s'adresse aux candidats qui possèdent une formation musicale adéquate et cherchent à actualiser leurs connaissances par un retour aux études ou une réorientation de carrière; il s'adresse aussi aux candidats qui souhaitent poursuivre une carrière dans les domaines connexes sans pour autant envisager de poursuivre des études doctorales.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (musique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un B. Mus., option Musicologie, ou d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais; la connaissance du français est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants qui ont obtenu un grade d'études de 1^{er} cycle universitaire ou son équivalent dans une institution non francophone. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme;
- Faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais.

Pour le programme avec mémoire :

- soumettre la description de son projet ou du champ de recherche dans lequel le candidat souhaite se spécialiser (cinq pages);
- soumettre un travail rédigé (travail d'histoire, compte rendu, notes de programme, etc.) et un travail d'analyse (formelle, harmonique, électroacoustique, etc.) réalisés au cours des études précédentes.

2. Programme

MAÎTRISE AVEC MÉMOIRE

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours de 2^e cycle comprenant 3 crédits de séminaire de recherche;

- 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

MAÎTRISE SANS MÉMOIRE

Le programme de maîtrise sans mémoire comporte :

- un minimum de 21 crédits de cours de 2^e cycle, comprenant 3 crédits de séminaire de recherche;
- 24 crédits attribués à deux travaux et lectures dirigés de 12 crédits chacun.

Le programme comporte les options Musicologie et Ethnomusicologie.

STRUCTURE DU PROGRAMME

MAÎTRISE AVEC MÉMOIRE

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MUL 6216 Séminaire de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc C – Mémoire (30 cr.)

MUL 6960 Mémoire, 30 cr.

MAÎTRISE SANS MÉMOIRE

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MUL 6216 Séminaire de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (18 cr.)

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc C – Travaux dirigés (24 cr.)

MUL 6949 Travaux et lectures dirigés 1, 12 cr.

MUL 6950 Travaux et lectures dirigés 2, 12 cr.

Programme 3-600-1-2

Ph. D. (musique)

OBJECTIFS

Approfondir les connaissances des grands courants de la musicologie ou de l'ethnomusicologie. Acquérir une autonomie dans le travail de la recherche. Maîtriser des habiletés de communication orale et écrite. Réaliser une recherche originale sur l'un des multiples aspects de la discipline et contribuer ainsi aux débats actuels.

DESTINATAIRES

Ce programme s'adresse aux candidats qui souhaitent se spécialiser dans l'un des volets de la musicologie ou de l'ethnomusicologie et qui sont actifs dans la vie musicale ou qui s'intéressent à un groupe culturel particulier.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (musique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de 2^e cycle en musique (ethnomusicologie ou musicologie), ou d'un diplôme de 2^e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit : avoir passé le test uniforme du français (niveau DEC) ou avoir obtenu un grade d'études de 1^{er} ou de 2^e cycle universitaire, ou son équivalent, dans une institution francophone. Cette connaissance est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants hors Québec qui n'ont fait aucune étude en français. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition du cours de français. Dans le cas où le résultat du TFI est inférieur à 785 points, l'étudiant aura l'obligation de réussir le test avant la fin du 2^e trimestre de scolarité pour être définitivement admis;
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise;

MAJ le 27 août 2012

- soumettre un projet de recherche d'environ cinq pages comprenant une présentation du sujet et mise en contexte dans le domaine ainsi qu'une bibliographie sélective;
- se soumettre à un examen en loge d'analyse musicale au moment de l'admission : deux ou trois œuvres sont envoyées au candidat, six semaines à l'avance, l'une d'entre elles étant imposée pour l'examen. Le test est obligatoire. Il détermine les conditions d'admission et l'éventuelle imposition de cours ou de séminaires d'analyse dont la réussite sera conditionnelle à l'obtention du diplôme;
- remettre une copie de son mémoire de maîtrise ou deux travaux dirigés;
- se présenter à une entrevue pour y exposer son projet, en défendre l'originalité et la méthodologie. Le comité vérifie les connaissances générales du candidat en musicologie ou ethnomusicologie, ainsi que les raisons et les intérêts qui motivent le choix du sujet et de la discipline.

2. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 12 crédits de cours de cycle supérieur comprenant entre 3 et 6 crédits de séminaire de recherche;
- 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le programme comporte les options Musicologie et Ethnomusicologie.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

MUL 7217 Recherche en histoire et analyse, 3 cr.

MUL 7218 Recherche en ethnomusicologie, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc C – Recherche et thèse (78 cr.)

MUL 7960 Thèse, 78 cr.

Programme 2-610-1-1

M. Mus. (composition)

OBJECTIFS

OPTION MUSIQUES DE FILM ET MULTIMÉDIA

Acquérir des connaissances liées aux musiques pour le film et le multimédia (cinéma, vidéo, musique de scène, etc.) et développer l'autonomie du candidat dans diverses techniques de composition tout en approfondissant divers styles et des habiletés d'analyse liées au contexte. Réaliser la musique pour une production audiovisuelle en musique instrumentale, mixte ou électroacoustique. Développer le sens critique et celui de la communication écrite et orale.

OPTION MUSIQUES DE CRÉATION

Acquérir des connaissances plus spécifiques à la création et développer l'autonomie du candidat dans diverses techniques de composition tout en approfondissant un langage personnel et des habiletés d'analyse. Réaliser une création en musique instrumentale, mixte ou électroacoustique. Développer le sens critique et celui de la communication écrite et orale.

DESTINATAIRES

OPTION MUSIQUES DE FILM ET MULTIMÉDIA

Ce programme s'adresse aux candidats qui possèdent une excellente compétence des techniques de composition et qui souhaitent maîtriser les outils adaptés au domaine de l'audiovisuel.

OPTION MUSIQUES DE CRÉATION

Ce programme s'adresse aux candidats qui possèdent une bonne compétence des techniques de composition et qui souhaitent maîtriser les outils adaptés à leur choix esthétique.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Mus. (composition), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle en composition instrumentale, en composition mixte, en composition électroacoustique ou en écriture, ou être titulaire d'un diplôme de 3^e cycle du Conservatoire en composition ou attester de toute autre formation jugée équivalente par la doyenne;
- soumettre un travail rédigé (travail d'histoire, compte rendu, notes de programme, etc.) et un travail d'analyse (formelle, harmonique, électroacoustique, etc.) réalisés au cours des études précédentes;
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;
- faire preuve d'une bonne connaissance du français; une capacité de lecture de l'anglais est fortement recommandée; la connaissance du français est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants qui ont obtenu un grade d'études de 1^{er} cycle universitaire ou son équivalent dans une institution non francophone. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme;
- soumettre un projet (environ cinq pages) et déposer deux œuvres (partition et enregistrement). Pour l'option Musiques de film et multimédia, l'une des deux œuvres soumises devra être une musique d'application (image et son, sur DVD);
- avoir complété ou suivre comme cours complémentaires les préalables suivants, ou attester de toute autre formation jugée équivalente par la doyenne : MUS 1127, MUS 1128.

ET POUR L'OPTION MUSIQUES DE FILM ET MULTIMÉDIA

- avoir des connaissances théoriques et pratiques dans les domaines suivants :
 - le répertoire musical des musiques cinématographiques;
 - les outils de production audiovisuelle;
 - l'enregistrement en studio;
- pour le candidat provenant de l'électroacoustique, avoir des notions de composition instrumentale;
- pour le candidat provenant de l'écriture, avoir suivi des cours de composition.

Un candidat ayant un bon dossier mais n'ayant pas ces préalables demeure admissible au programme, où il devra toutefois suivre des cours complémentaires.

2. Programme

OPTION MUSIQUES DE FILM ET MULTIMÉDIA

Le programme comporte :

- 27 crédits de cours de 2^e cycle, dont 15 crédits de composition et 12 crédits de cours ou séminaires;
- 18 crédits attribués à trois travaux dirigés accompagnés d'une analyse succincte et d'un enregistrement sonore de ces œuvres.

OPTION MUSIQUES DE CRÉATION

Le programme comporte :

- un minimum de 27 crédits de cours de 2^e cycle, dont 15 crédits de composition et 12 crédits de cours ou séminaires;
- 18 crédits attribués à une composition finale d'envergure, ou à deux œuvres équivalentes, accompagnées d'une analyse succincte et d'un enregistrement sonore d'une exécution ou d'une simulation par ordinateur de ces œuvres.

STRUCTURE DU PROGRAMME

OPTION MUSIQUES DE FILM ET MULTIMÉDIA

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

MCT	6501	Composition 1, 5 cr.
MCT	6502	Composition 2, 5 cr.
MCT	6503	Composition 3, 5 cr.

Bloc B – Option – Théorie et pratique (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

MTE	6320A	Écriture en musiques d'applications A, 3 cr.
MTE	6320B	Écriture en musiques d'applications B, 3 cr.
MTE	6320C	Écriture en musiques d'applications C, 3 cr.
MUS	6320A	Conception sonore en audiovisuel A, 3 cr.
MUS	6320B	Conception sonore en audiovisuel B, 3 cr.
MUS	6320C	Conception sonore en audiovisuel C, 3 cr.
MUL	6320A	Étude des musiques d'applications A, 3 cr.
MUL	6320B	Étude des musiques d'applications B, 3 cr.
MUL	6320C	Étude des musiques d'applications C, 3 cr.

Bloc C – Option – Musique et cinéma (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours ou séminaires offerts au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques et à la Faculté de musique (sigles CIN, MIN, MTE, MUL, MUS).

Bloc D – Travaux dirigés (18 cr.)

- MUS 6271 Travail dirigé 1, 6 cr.
MUS 6272 Travail dirigé 2, 6 cr.
MUS 6273 Travail dirigé 3, 6 cr.

OPTION MUSIQUES DE CRÉATION**Bloc A – Obligatoire (15 cr.)**

- MCT 6401 Composition 1, 5 cr.
MCT 6402 Composition 2, 5 cr.
MCT 6403 Composition 3, 5 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de séminaires, cours d'écriture ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc C – Composition finale (18 cr.)

- MCT 6960 Composition finale, 18 cr.

Programme 3-610-1-1

D. Mus. (composition)

OBJECTIFS

Favoriser l'acquisition d'une autonomie professionnelle en développant une perspective originale sur le geste créateur par la composition d'œuvres d'envergure et par le biais d'une recherche théorique approfondie. Contribuer de façon significative à la réflexion esthétique s'y rattachant.

DESTINATAIRES

Ce programme de création s'adresse aux candidats qui possèdent une excellente maîtrise des techniques de composition, ont écrit plusieurs pièces et s'orientent vers l'exercice d'une activité artistique ou d'enseignement.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D. Mus. (composition), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en composition ou d'un Prix du Conservatoire ou attester d'une formation jugée équivalente par la doyenne;
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit : avoir passé le test uniforme du français (niveau DEC) ou avoir obtenu un grade d'études de 1^{er} ou de 2^e cycle universitaire, ou son équivalent, dans une institution francophone. Cette connaissance est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants hors Québec qui n'ont fait aucune étude en français. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition du cours de français. Dans le cas où le résultat du TFI est inférieur à 785 points, l'étudiant aura l'obligation de réussir le test avant la fin du 2^e trimestre de scolarité pour être définitivement admis;
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise;
- déposer deux œuvres (partition et enregistrement) et soumettre un document d'un maximum de trois pages présentant le projet de doctorat et sa mise en contexte dans le domaine de recherche-crédation visé ainsi qu'une bibliographie sélective;
- se soumettre à un examen en loge d'analyse musicale au moment de l'admission : deux ou trois œuvres sont envoyées au candidat, six semaines à l'avance, l'une d'entre elles étant imposée pour l'examen. Le test est obligatoire. Il détermine les conditions d'admission et l'éventuelle imposition de cours ou de séminaire d'analyse dont la réussite sera conditionnelle à l'obtention du diplôme;
- se présenter à une entrevue comportant une discussion sur le projet et une vérification des connaissances en histoire, en analyse, en écriture, et du répertoire liées au projet de composition (instrumentale, électroacoustique ou mixte). Vérification de la maîtrise des technologies pertinentes.

2. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 6 crédits de cours ou séminaires du niveau des études supérieures;
- 18 crédits de tutorat;
- 12 crédits pour une première composition;
- 54 crédits attribués à la recherche et à des compositions originales accompagnées d'une analyse et d'un enregistrement sonore d'une exécution ou d'une simulation par ordinateur de ces œuvres.

Le corps enseignant de la Faculté de musique de l'Université de Montréal comprend des professeurs-compositeurs représentant les différents genres et courants de la musique contemporaine, de la composition instrumentale à la composition électroacoustique, en passant par la composition mixte. Le directeur de recherche doit donc être choisi en adéquation avec le répertoire dans lequel le projet de doctorat s'inscrit.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Option (6 cr.)

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc B – Obligatoire – Tutorat (18 cr.)

MCT 7130A Tutorat, 4,5 cr.

MCT 7130B Tutorat, 4,5 cr.

MCT 7130C Tutorat, 4,5 cr.

MCT 7130D Tutorat, 4,5 cr.

Bloc C – Compositions finales (66 cr.)

MCT 7958 Composition 1, 12 cr.

MCT 7960 Recherche et compositions finales, 54 cr.

Ce bloc comprend également une conférence ou un concert non évalué.

Programme 2-605-1-1

M. Mus. (interprétation)

OBJECTIFS

OPTION VOIX ET INSTRUMENTS

Acquérir la maîtrise de son instrument dans un choix d'œuvres de concert où le candidat peut développer son autonomie et sa propre personnalité artistique par l'acquisition de connaissances touchant les différents paramètres du processus de recherche-crédation (connaissances théoriques, compréhension, techniques d'exécution). Par le volet théorique, ouvrir la porte aux études doctorales.

OPTION DIRECTION D'ORCHESTRE

Acquérir la maîtrise de la direction d'orchestre dans un répertoire d'œuvres (allant de Bach à Stravinsky et Bartók) où le candidat peut développer son autonomie et sa personnalité artistique par l'acquisition de connaissances touchant les différents paramètres du processus de recherche-crédation (connaissances théoriques, compréhension, techniques d'exécution). Par le volet théorique, ouvrir la porte aux études doctorales.

DESTINATAIRES

OPTION VOIX ET INSTRUMENTS

Ce programme s'adresse aux interprètes qui souhaitent acquérir une excellente maîtrise de leur instrument dans une perspective de carrière de musicien professionnel.

OPTION DIRECTION D'ORCHESTRE

Ce programme s'adresse aux interprètes qui souhaitent acquérir une excellente maîtrise de la direction orchestrale dans une perspective de carrière de chef d'orchestre.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Mus. (interprétation), le candidat doit :

MAJ le 27 août 2012

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais; la connaissance du français est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants qui ont obtenu un grade d'études de 1^{er} cycle universitaire ou son équivalent dans une institution non francophone. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme;
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais;
- soumettre un travail rédigé (travail d'histoire, compte rendu, notes de programme, etc.) et un travail d'analyse (formelle, harmonique, électroacoustique, etc.) réalisés au cours des études précédentes;
- soumettre une lettre d'intention où l'étudiant précise les motivations qui l'animent à s'inscrire en maîtrise.

OPTION VOIX ET INSTRUMENTS

- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans la discipline ou être titulaire d'un diplôme de 3^e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente par la doyenne;
- se présenter à une audition.

OPTION DIRECTION D'ORCHESTRE

- être titulaire d'un baccalauréat en musique ou l'équivalent;
- maîtriser le jeu d'un instrument;
- posséder un dossier étoffé dans les disciplines d'écriture;
- démontrer des aptitudes pour la communication;
- faire preuve d'une expérience pratique en direction (chorale ou orchestrale).

2. Programme

OPTION VOIX ET INSTRUMENTS

Le programme comporte :

- un minimum de 27 crédits de cours de 2^e cycle dont 15 crédits d'instrument, 9 crédits de cours ou séminaires et 3 crédits de musique d'ensemble;
- 6 crédits pour un récital de 1^{re} année;
- 12 crédits pour un récital final.

OPTION DIRECTION D'ORCHESTRE

Le programme comporte :

- un minimum de 30 crédits de cours de 2^e cycle dont 27 crédits de cours spécialisés obligatoires et 3 crédits de cours ou séminaires à option;
- 5 crédits pour un récital de 1^{re} année;
- 10 crédits pour un récital final.

STRUCTURE DU PROGRAMME

OPTION VOIX ET INSTRUMENTS

Bloc A – Option (9 cr.)

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc B – Option – Cours spécialisés (18 cr.)

Bloc B₁ – Instrument (15 cr.)

- MUI 6..5A Instrument principal I, 5 cr.
 MUI 6..5B Instrument principal II, 5 cr.
 MUI 6..5C Instrument principal III, 5 cr.

Bloc B₂ – Musique d'ensemble (3 cr.)

- MUE 6..Y Atelier ou ensemble, 1 cr.
 MUE 6..Y Atelier ou ensemble, 1 cr.
 MUE 6..Y Atelier ou ensemble, 1 cr.

La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par la doyenne.

Bloc C – Récitals (18 cr.)

- MIN 6959 Récital de première année, 6 cr.

MIN 6960 Récital final, 12 cr.

OPTION DIRECTION D'ORCHESTRE

Bloc A – Obligatoire (27 cr.)

MIN 6372A Étude de la partition 1, 2 cr.
MIN 6372B Étude de la partition 2, 2 cr.
MIN 6372C Étude de la partition 3, 2 cr.
MIN 6382A Technique de direction 1, 2 cr.
MIN 6382B Technique de direction 2, 2 cr.
MIN 6382C Technique de direction 3, 2 cr.
MIN 6383A Outils de direction 1, 3 cr.
MIN 6383B Outils de direction 2, 3 cr.
MIN 6383C Outils de direction 3, 3 cr.
MUI 6382A Atelier de direction 1, 2 cr.
MUI 6382B Atelier de direction 2, 2 cr.
MUI 6382C Atelier de direction 3, 2 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

Cours de 3 crédits choisis parmi un ensemble de cours et de séminaires offerts chaque année.

Bloc C – Récitals (15 cr.)

MIN 6969 Récital de première année, 5 cr.
MIN 6970 Récital final, 10 cr.

Programme 3-605-1-1

D. Mus. (interprétation)

OBJECTIFS

OPTION VOIX ET INSTRUMENTS

Ce programme de formation professionnelle vise à favoriser l'autonomie de l'étudiant dans la recherche d'un jeu instrumental personnel à travers un répertoire de haut niveau. Par son volet académique, ce programme lui offre la possibilité de faire des liens entre les aspects théoriques et pratiques de la musique et d'approfondir des habiletés écrites et orales.

OPTION DIRECTION D'ORCHESTRE

Ce programme de formation professionnelle vise à favoriser l'autonomie de l'étudiant dans la recherche d'une approche musicale personnelle dans un répertoire allant de Richard Strauss à aujourd'hui. Ce programme offre la possibilité de faire des liens entre les aspects théoriques et pratiques de la musique et d'approfondir des habiletés écrites et orales.

DESTINATAIRES

OPTION VOIX ET INSTRUMENTS

Ce programme s'adresse à des interprètes exceptionnellement doués qui souhaitent, outre travailler auprès d'un maître, réaliser, dans le cadre de ces études, une recherche originale reliée aux diverses problématiques de l'interprétation.

OPTION DIRECTION D'ORCHESTRE

Ce programme s'adresse à des musiciens exceptionnellement doués qui souhaitent développer leur plein potentiel comme chefs d'orchestre.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D. Mus. (interprétation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit : avoir passé le test uniforme du français (niveau DEC) ou avoir obtenu un grade d'études de 1^{er} ou de 2^e cycle universitaire, ou son équivalent, dans une institution francophone. Cette connaissance est vérifiée par

le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants hors Québec qui n'ont fait aucune étude en français. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition du cours de français. Dans le cas où le résultat du TFI est inférieur à 785 points, l'étudiant aura l'obligation de réussir le test avant la fin du 2^e trimestre de scolarité pour être définitivement admis;

- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise;
- soumettre un projet de recherche en interprétation lié à un répertoire spécifique;
- se présenter à une audition instrumentale (45 minutes). Le programme de l'audition, accompagné de commentaires écrits, doit être remis un mois avant l'audition;
- se présenter à une entrevue (30 minutes) au cours de laquelle le comité vérifie les connaissances en analyse et en histoire à partir du répertoire présenté ainsi que la connaissance du répertoire;
- se soumettre à un examen en loge d'analyse musicale au moment de l'admission : deux ou trois œuvres sont envoyées au candidat, six semaines à l'avance, l'une d'entre elles étant imposée pour l'examen. Le test est obligatoire. Il détermine les conditions d'admission et l'éventuelle imposition de cours ou de séminaires d'analyse dont la réussite sera conditionnelle à l'obtention du diplôme.

Pour l'option Voix et instruments :

- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en interprétation ou d'un Prix du Conservatoire ou attester d'une autre formation académique jugée équivalente par la doyenne.

Pour l'option Direction d'orchestre :

- être titulaire d'une maîtrise en musique (direction d'orchestre) ou l'équivalent. Le candidat doit posséder d'excellentes aptitudes à la communication et une expérience appréciable en direction.

2. Programme

OPTION VOIX ET INSTRUMENTS

Le programme comporte :

- un minimum de 12 crédits de cours ou de séminaires du niveau des études supérieures;
- 18 crédits de tutorat;
- 60 crédits attribués à la recherche et à des récitals finals se répartissant comme suit : 12 crédits pour un récital de 1^{re} année, 12 crédits pour un récital de 2^e année et 36 crédits pour la présentation d'un récital final.

OPTION DIRECTION D'ORCHESTRE

Le programme comporte :

- 27 crédits de cours obligatoires (incluant 9 crédits de tutorat);
- 3 crédits à option de cours ou séminaires du niveau des études supérieures;
- 60 crédits attribués à la recherche et aux récitals se répartissant comme suit : 12 crédits pour un récital de 1^{re} année, 12 crédits pour un récital de 2^e année et 36 crédits pour le récital final.

STRUCTURE DU PROGRAMME

OPTION VOIX ET INSTRUMENTS

Bloc A – Option (12 cr.)

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc B – Obligatoire – Tutorat (18 cr.)

MUI	7..1A	Tutorat, 4,5 cr.
MUI	7..1B	Tutorat, 4,5 cr.
MUI	7..1C	Tutorat, 4,5 cr.
MUI	7..1D	Tutorat, 4,5 cr.

Bloc C – Récital final (60 cr.)

MIN	7958	Récital I, 12 cr.
MIN	7959	Récital II, 12 cr.
MIN	7960	Récital final, 36 cr.

Ce bloc comprend également deux récitals non évalués.

OPTION DIRECTION D'ORCHESTRE

Bloc A – Obligatoire (27 cr.)

MIN	7372A	Étude de la partition 1, 2 cr.
MIN	7372B	Étude de la partition 2, 2 cr.
MIN	7382A	Technique de direction 1, 2 cr.

- MIN 7382B Technique de direction 2, 2 cr.
MIN 7383A Outils de direction 1, 3 cr.
MIN 7383B Outils de direction 2, 3 cr.
MUI 7381A Tutorat, 4,5 cr.
MUI 7381B Tutorat, 4,5 cr.
MUI 7382A Atelier de direction 1, 2 cr.
MUI 7382B Atelier de direction 2, 2 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

Cours de 3 crédits choisi parmi un ensemble de cours et séminaires offerts chaque année.

Bloc C – Récital final (60 cr.)

- MIN 7968 Récital I, 12 cr.
MIN 7969 Récital II, 12 cr.
MIN 7970 Récital final, 36 cr.

Programme 2-605-1-2

D.É.S.S. (interprétation)

OBJECTIFS

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels propres à son instrument.

DESTINATAIRES

Ce programme s'adresse aux musiciens qui ont acquis une excellente maîtrise de leur instrument et qui s'orientent vers une carrière d'interprète professionnel.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (interprétation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans la discipline ou de 3^e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente;
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent;
- se présenter à une audition; des exigences instrumentales de haut niveau sont requises.

2. Sclarité

La sclarité minimale à temps plein est de deux trimestres. La sclarité maximale est de trois trimestres à compter de l'inscription initiale de l'étudiant.

3. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 11 crédits de cours de 2^e cycle (dont 6 crédits d'instrument, 3 crédits de cours à option, 2 crédits de musique d'ensemble);
- 7 crédits pour un premier récital;
- 12 crédits pour un récital final.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Option (3 cr.)

Cours de 3 crédits choisi parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc B – Option – Cours spécialisés (8 cr.)

Bloc B₁ – Instrument (6 cr.)

- MUI 6..3A Tutorat 1, 3 cr.
MUI 6..3B Tutorat 2, 3 cr.

Bloc B₂ – Musique d'ensemble (2 cr.)

MAJ le 27 août 2012

MUE 6..Y Atelier ou ensemble, 1 cr.

MUE 6..Y Atelier ou ensemble, 1 cr.

La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par la doyenne.

Bloc C – Récitals (19 cr.)

MIN 6799 Récital I, 7 cr.

MIN 6800 Récital, 12 cr.

Programme 3-605-1-2

D.É.P.A. (interprétation)

OBJECTIFS

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels propres à son instrument, ainsi que de se préparer adéquatement aux grands concours internationaux en interprétation.

DESTINATAIRES

Ce programme s'adresse aux musiciens en interprétation qui désirent s'orienter vers une carrière d'interprète professionnel.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Le règlement propre à la Faculté de musique exige qu'un directeur de recherche soit attribué à l'étudiant dès le moment où celui-ci est admis.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.P.A. (interprétation), le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de Maîtrise dans la discipline ou attester d'une formation académique jugée équivalente;
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit : avoir passé le test uniforme du français (niveau DEC) ou avoir obtenu un grade d'études de 1er ou de 2e cycle universitaire, ou son équivalent, dans une institution francophone. Cette connaissance est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants hors Québec qui n'ont fait aucune étude en français. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition du cours de français;
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 (ou l'équivalent);
- se présenter à une audition; des exigences instrumentales de haut niveau sont requises.

2. Scolarité

L'inscription à temps plein est obligatoire durant la scolarité minimale. La scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois trimestres.

3. Programme

Le programme comporte un total de 30 crédits répartis en trois blocs, A (cours d'instrument), B (séminaire théorique) et C (récital).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (10 cr.)

MUI 7--4A Tutorat 1, 4 cr.

MUI 7--4B Tutorat 2, 4 cr.

MUE 7--1 Ensemble - musique de chambre, 1 cr.

MUE 7--2 Ensemble - musique de chambre, 1 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Cours choisis parmi les séminaires offerts chaque année à la Faculté de musique. Aucun sujet spécial (recherche supervisée remplaçant un séminaire) ne sera accepté en remplacement de ces séminaires.

Bloc C – Récital (14 cr.)

MIN 7950 Récital, 12 cr.

MIN 7500 Programme et notes de programme, 2 cr.

Un mois avant le récital, l'étudiant remet son programme selon les normes de la Faculté de musique ainsi que des notes de programmes sur les œuvres qui seront jouées.

Programme 2-606-1-0

MAJ le 27 août 2012

D.É.S.S. (répertoire d'orchestre)

OBJECTIFS

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels dans le répertoire d'orchestre propre à son instrument en vue de se préparer aux auditions d'orchestre.

DESTINATAIRES

Ce programme s'adresse aux interprètes qui ont acquis une excellente maîtrise de leur instrument et qui s'orientent vers une carrière de musicien d'orchestre.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (répertoire d'orchestre), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans la discipline ou de 3^e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente;
- avoir obtenu dans ses études antérieures une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent;
- se présenter à une audition permettant de vérifier la connaissance pratique du répertoire d'orchestre propre à l'instrument.

2. Statut étudiant

Les études se font à temps plein seulement.

3. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat. La scolarité maximale est de trois trimestres.

4. Programme

Le programme comporte un minimum de 30 crédits répartis comme suit :

- 6 crédits sous forme de tutorat
- 2 crédits d'atelier d'interprétation
- 22 crédits attribués sur la base de trois évaluations périodiques d'audition (5 crédits) et d'une audition finale (7 crédits).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

MIN 6445 Atelier d'interprétation 1, 1 cr.

MIN 6446 Atelier d'interprétation 2, 1 cr.

Bloc B – Tutorat (6 cr.)

MUI 6..3A Tutorat 1, 3 cr.

MUI 6..3B Tutorat 2, 3 cr.

La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par la doyenne.

Bloc C – Auditions (22 cr.)

MIN 6541 Audition 1, 5 cr.

MIN 6542 Audition 2, 5 cr.

MIN 6543 Audition 3, 5 cr.

MIN 6545 Audition 4, 7 cr.

Programme 2-606-1-1

D.É.S.S. (répertoire d'orchestre 2)

OBJECTIFS

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels dans le répertoire d'orchestre propre à son instrument en vue de se préparer aux auditions d'orchestre.

DESTINATAIRES

Ce programme s'adresse aux interprètes qui ont acquis une excellente maîtrise de leur instrument et qui s'orientent vers une carrière de musicien d'orchestre.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (répertoire d'orchestre 2), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans la discipline ou de 3^e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente;
- avoir obtenu dans ses études antérieures une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent;
- se présenter à une audition pour vérifier la connaissance pratique du répertoire d'orchestre propre à l'instrument.

2. Statut étudiant

Les études se font à plein temps seulement.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat. La scolarité maximale est de trois trimestres.

4. Programme

Le programme comporte un minimum de 30 crédits répartis comme suit :

- 6 crédits sous forme de tutorat;
- 2 crédits d'atelier d'interprétation;
- 22 crédits attribués sur la base de trois évaluations périodiques d'audition (5 crédits) et d'une audition finale (7 crédits).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

MIN 6447 Atelier d'interprétation 1, 1 cr.

MIN 6448 Atelier d'interprétation 2, 1 cr.

Bloc B – Tutorat (6 cr.)

MUI 6..3A Tutorat 1, 3 cr.

MUI 6..3B Tutorat 2, 3 cr.

La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par la doyenne.

Bloc C – Auditions (22 cr.)

MIN 6546 Audition 1, 5 cr.

MIN 6547 Audition 2, 5 cr.

MIN 6548 Audition 3, 5 cr.

MIN 6549 Audition 4, 7 cr.